



École Supérieure
d'Art
Avignon
École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°5

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Étaient présent·es

Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA, conseillère municipale
Claude Nahoum, 1^{er} Maire-adjoint, Ville d'Avignon
Marc Simelière, conseiller municipale
Frédéric Corcoral, conseillère municipale
Dalia Messara, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
Réjane Perret, personnalité qualifiée
Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs
Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es
Marie Garance Massal, représentante des étudiant.es
Victor Mulé, représentant des étudiant.es

Étaient absent.e.s excusé·es

Damien Malinas, Président de l'ESAA
Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse
Corinne Ramelly, Conseillère au Cabinet de Madame le Maire
Marion Botter, chargée de mission partenariat représentant la direction de la Culture de la Ville d'Avignon

Procurations

Madame Le Maire à Anne Gagniard,

Monsieur Damien Malinas à Madame Dalia Messara

Madame Gislaine Persia à Monsieur Hervé Giocanti

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts de l'École Supérieure d'Art d'Avignon,

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre au Conseil d'Administration d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- les perspectives pour 2026.

Ce rapport devant être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, le Conseil d'Administration examinera le budget primitif pour l'exercice 2026 lors de sa prochaine séance en décembre 2025.

Contexte général

L'école supérieure d'art, auparavant service municipal de la ville d'Avignon est un EPCC depuis 2011.

Ses membres fondateurs sont la Ville d'Avignon et le ministère de la culture représentée par la DRAC PACA.

« L'article réglementaire relatif aux statuts de l'EPCC, article R. 1431-2, dispose notamment que les statuts « prévoient les apports respectifs et la part respective des contributions financières de chacune des personnes publiques membres de l'établissement, et les mises à disposition de biens nécessaires à son fonctionnement ». La différence de terminologie (subventions et autres concours financiers d'un côté, apports, contributions financières et mises à disposition de l'autre) revêt un véritable sens.

La nomenclature comptable des communes, EPCI, départements et régions (instruction M 57), dans les comptes de charges, fait la différence entre les contributions qu'elle range dans les participations obligatoires (comptes 655), et les subventions de fonctionnement (comptes 657), qui ont un caractère facultatif. C'est donc à bon droit que l'article R. 1431-2, qui se place du point de vue des personnes

publiques membres de l'établissement, **parle de contributions, qui ont le caractère de dépenses obligatoires pour ces collectivités**, dès lors que celles-ci se sont engagées par les statuts à contribuer au fonctionnement du service public dont elles ont confié la gestion à l'EPCC. L'article L. 1431-8, qui se place du point de vue de l'EPCC, néglige parfois cette différence. Avec l'article R. 1431-2, le pouvoir réglementaire a donc clairement voulu indiquer qu'en créant un EPCC, les collectivités membres s'engageaient irrévocablement (sauf procédure lourde de retrait ou de dissolution) à le financer de façon pérenne.

A ces contributions financières, l'article R. 1431-2 envisage que puissent s'ajouter des « mises à disposition de biens », autrement dit des contributions en nature, ignorées par l'article L. 1431-8, et elles aussi fixées par les statuts de façon pérenne. Il répare ainsi une omission du législateur, sans que cela puisse être analysé comme outrepassant la volonté de ce dernier. Enfin, ou plutôt d'abord, l'article R. 1431-2 dispose que les statuts prévoient « les apports respectifs » de chacune des personnes publiques membres de l'établissement.

A défaut d'autre précision, on ne peut que donner au mot son sens économique usuel et l'assimiler au concept d'apport en société, couvrant les dotations en capital susceptibles d'être apportées par ses membres à l'établissement, qu'il s'agisse de biens meubles ou immeubles ou de numéraire, et donnant lieu à inscription dans les comptes de bilan de l'établissement. »

Bilan 2024 de l'établissement :

BILAN SYNTHETIQUE (En Milliers d'Euros)

73900 - ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Exercice 2024

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 823,35
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-13,93
Autres immobilisations incorporelles	-0,89	Réserves	227,51
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	399,22
Terrains	12,07	Résultat de l'exercice	-344,07
Constructions	1 563,72	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 092,08
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	2,52	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres	253,81	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatif aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 831,23	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,07
Stocks		Autres dettes non financières	5,39
Créances	70,93	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	16,47
Trésorerie	206,68	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	277,61	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	16,47
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,29
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 108,84	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	2 108,84

Nous sommes informés par la Trésorerie municipale du travail de contrôle suivant pour 2025-2026 par courriel du Trésorier, comptable de l'EPCC :

« Il est constaté de longue date que le dispositif actuel de double tenue Inventaire/Actif et les difficultés d'ajustement réciproques peuvent participer à produire des états insincères et incomplets reflétant partiellement l'image du patrimoine immobilier de la collectivité.

Le comptable public est garant de la qualité et de la sincérité des comptes mais l'ordonnateur gère son patrimoine immobilier. La mise en place de la réforme de la responsabilité des gestionnaires public au 1er janvier 2023 a repositionné ainsi chacun dans ses prérogatives et obligations.

Avant tout travail éventuel de réconciliation des données patrimoniales que doivent porter le comptable et l'ordonnateur, il est nécessaire de dresser un état des lieux. Celui-ci permettra de disposer d'une information fiable et objective des écarts entre l'Inventaire et l'actif permettant ainsi de déterminer les éventuels travaux de fiabilisation nécessaires et de préparer des actions d'accompagnement à mettre en œuvre.

Dans le cadre des travaux de rapprochement entre les états de l'actif du comptable et les inventaires comptables de l'ordonnateur, le SGC va cartographier les situations des actifs de

l'ensemble des collectivités de son ressort et en apprécier le niveau global de chacun d'eux.

Je vous précise que, sauf travaux en cours avec vos services, les travaux de cartographie se limiteront à ce stade uniquement à une identification des discordances à des fins de diagnostic. Cette cartographie permettra de hiérarchiser les actions à mener et orienter les moyens et leviers à actionner pour fiabiliser le suivi du patrimoine.

Tous les budgets et toutes les nomenclatures sont concernés (BP et BA/BR). »

Les premiers échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le Trésorier et ses services.

Un premier travail est aussi engagé avec les services de la Ville d'Avignon sur l'écriture de conventions de mise à disposition des locaux comme suite aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes.

UNE ATTRACTIVITE DE RAYONNEMENT qui se traduit par une hausse des inscriptions et de l'activité :

Pour l'activité du cycle 2025-2026, Il est également important de noter l'augmentation permanente du nombre d'étudiants du supérieur : **155 étudiant.es pour le cycle 2025-2026 (138 pour l'année scolaire 2024/2025 , 124 pour 2023/2024).**

Pour l'EAC, le nombre d'inscrits est **de XXXX**.

L'ESAA accueille une nouvelle direction depuis avril 2025 suite à la démission de Morgan Labar (mobilité à l'école de Lyon) pour mettre en œuvre le projet d'établissement, travaillé collégialement et approuvé par le Conseil d'Administration.

Vous trouverez ci-dessous les axes de travail développés par Benoit Broisat (note d'intention diffusée à l'ensemble de la communauté de l'ESAA) :

Les actions que je souhaite mener en tant que directeur de l'ESAA s'inscrivent dans la continuité de celles qui ont été entreprises durant la précédente direction. Elles viseront la mise en œuvre du projet d'établissement, la pérennisation des projets déjà amorcés, le maintien du bon climat de travail qui règne actuellement au sein des équipes comme au niveau des instances et des relations avec les tutelles. Cependant, continuation ne veut pas dire *statu quo*. Ce qu'il s'agira de poursuivre, c'est avant tout une dynamique, un effort, ce qui impliquera, bien souvent, d'inventer les développements concrets de ce qui, dans le projet d'établissement, ne s'énonce encore que comme des visées ou des souhaits.

Prenant acte à la fois des enjeux – écologiques et sociétaux – du moment, des contraintes budgétaires, mais aussi de la situation géographique de l'ESAA mon projet s'inscrit dans une philosophie que Guillaume Désanges, directeur du Palais de Tokyo qualifie de « permaculture institutionnelle » de manière à ancrer l'école dans son territoire et de mettre en œuvre les principes et pour ainsi dire l'éthique formulés dans le projet d'établissement. Il s'agira d'éviter les projets « hors sol », en fondant l'identité de l'école sur des initiatives, des structures, des projets... déjà existants ; de travailler en écosystème, en développant des projets non pas en autarcie mais en écho et en complémentarité avec les programmations des autres institutions – artistiques ou non – du territoire ; de tirer profit d'un « compost intellectuel » en mettant en commun et en valorisant les réflexions, essais et hypothèses résiduelles des différents projets mûris au fil des ans au sein de l'ESAA.

Mon projet prend la forme d'une note d'intention en six points, qui dégagent autant d'enjeux clés pour lesquels elles proposent un diagnostic suivi d'une série de propositions. Celles-ci ne sont ni exhaustives, ni définitives. En effet, je prône un mode de direction ouvert au dialogue et qui perpétue la bonne pratique mise en place par la direction précédente consistant à consulter au travers de réunions régulières les différentes instances (CSP, CA, CVE), le pôle administratif et technique, l'équipe enseignante, les représentant étudiants et, plus ponctuellement, l'ensemble de la

communauté de l'ESAA à l'occasion d'assemblées générales. Cette note s'autorise donc à pointer des problématiques et à indiquer les grandes lignes de résolutions dont le détail reste parfois à définir.

I. Enseignements et développement de la transversalité

La refonte de l'emploi du temps a permis de renforcer l'efficacité des enseignements grâce à une structuration en semaines thématiques propices à une pédagogie de projet qui encourage les étudiants à s'interroger, à discuter et à expérimenter. Il reste à présent à mettre en œuvre le principe d'articulation de la théorie et de la pratique, inhérent à cette approche et décrit dans le projet d'établissement mais qui, à ce jour, n'a été que très marginalement appliqué. Celui-ci me semble crucial pour favoriser une plus grande transversalité entre les cursus Création et Conservation-Restauration. Ce double cursus, qui constitue la spécificité la plus remarquable de l'ESAA en même temps que son principal atout, recèle en effet beaucoup de potentialités encore inexploitées.

L'ancrage de la formation en CR dans une école d'art contribue à la singularité de son approche, aujourd'hui reconnue par les acteurs de la discipline en France et en Europe et les futurs conservateurs-restaurateurs gagneraient à développer une meilleure connaissance de la création contemporaine. Symétriquement, les étudiants en création ne tirent pas encore profit comme il le devraient de la proximité des conservateurs-restaurateurs. Je souhaite, pour renforcer cette transversalité :

Proposer des semaines transversales en première mais aussi en deuxième année ; Ouvrir les problématiques sur les matériaux au cursus Création de manière à profiter d'une complémentarité d'expertises spécifique à l'ESAA ; Mettre en partage les questionnements théoriques ainsi que les méthodologies de travail ; Favoriser la collaboration au sein des groupes de recherche.

Sur un plan plus pratique, il me semble souhaitable de repenser – non pas de fond en comble mais tout de même globalement – l'organisation de l'emploi du temps. Les principes clés de cette restructuration sont les suivants :

Réintroduire une plus grande régularité (sur la base d'une alternance type semaine A / semaine B), mieux accompagner l'ensemble des promotions en incluant notamment les temps consacrés aux M1 et M2 dans l'emploi du temps, remplacer en 3^e année l'organisation par blocs par une série de propositions davantage inscrites dans la durée, engageant des partenariats extérieurs et donnant lieu à une restitution sous la forme d'une exposition, d'une édition, d'une projection..., supprimer la césure du mercredi, clarifier la place des ARCs et les modalités de l'engagement des étudiantes et étudiants en leur sein.

Je vous soumettrai les grandes lignes de ce projet lors du CSP du 6 mai de manière à ce que nous puissions en débattre dans le courant du mois de mai. Une consultation de la communauté étudiante est également prévue.

II. Professionnalisation

La dimension populaire de l'ESAA, qui compte un taux important d'étudiants boursiers, est un aspect de son identité auquel je suis très attaché. Cependant, à l'entrée dans la vie active, nos étudiants sont souvent rattrapés par les déterminismes sociaux. Cela doit nous rendre particulièrement exigeants sur les enjeux de professionnalisation. Nous pourrions engager les actions suivantes :

Faciliter l'obtention de stages en constituant une base de donnée accessible à tous et en établissant des partenariats réguliers avec un certain nombre d'institutions ; Reconduire l'organisation d'un séjour de professionnalisation à Paris ; Densifier l'offre de l'année post-diplôme ; Penser l'ESAA comme un acteur sur les enjeux de maintien des artistes sur le territoire avignonnais en accompagnant l'implantation de tiers lieux ou d'ateliers partagés ; Mener une veille active et relayer les appels à projets à l'attention des jeunes artistes via une liste mise à jour des anciens étudiants (dont la constitution en association pourrait être encouragée) ; Amorcer une réflexion collective sur la mise en place de l'alternance.

Sur plusieurs de ces points, la Collection Lambert a exprimé son désir d'être partie prenante. Deux rendez-vous devrez, je l'espère, être organisés prochainement pour renforcer les relations de travail entre nos deux institutions et pour amorcer un accompagnement plus actif des alumni. Cet accompagnement devrait également être facilité par la constitution de YililililY en association. La question de notre soutien à l'espace d'exposition de la rue du Chapeau Rouge est posée mais se dessinent aussi des perspectives de création d'ateliers partagés que nous pourrions porter auprès de la ville.

III. Liens avec Avignon Université et avec le monde académique

La mise en place du dispositif d'alternance évoquée dans le point précédent pourrait permettre de structurer le projet d'un master conjoint avec Avignon Université. J'ai ré-ouvert un dialogue amorcé en mars 2024. Un premier échange impliquant des enseignants des deux établissements aura lieu au début du mois de mai. La thématique de "l'exposition dans les lieux patrimoniaux" ou, plus largement, de "l'exposition dans l'espace public", compléterait l'offre actuelle de l'université en lien avec les métiers de l'exposition en l'enrichissant des compétences propres à l'ESAA, aussi bien en création qu'en conservation-restauration. Les opportunités d'exposition dans l'espace public avignonnais, en premier lieu desquelles l'évènement *Passe-Murailles*, constitueraient autant de mises en situation effectives.

Une seconde piste de travail qu'il me semblerait intéressant de creuser concerne la possibilité de mener des thèses en recherche-création en partenariat avec l'université d'Avignon.

Plus généralement, il serait souhaitable de renforcer les liens avec Avignon Université, notamment à travers des invitations faites à des théoriciens à intervenir à l'ESAA dans le cadre des projets de recherche. Sur le plan de la vie étudiante enfin, il s'agira de d'obtenir l'accès des étudiants de l'ESAA aux bibliothèques universitaires et aux activités sportives de l'université.

Au-delà d'Avignon, l'ESAA signera prochainement la convention du GIS Art et Éducation, un groupement d'intérêt scientifique dont l'objectif est de "réaliser des projets de recherche participative (recherche-création, recherche-action) et fondamentale sur les retombées des arts du point de vue scientifique, éducatif et sociétal. Il se donne pour ambition de faire vivre une recherche avec et pour les personnes qui s'intéressent aux pratiques des arts." Cet engagement de l'ESAA nous offrira l'opportunité de répondre à des appels à projets financés en partenariat avec les différents établissements qui prennent part à ce groupement (parmi lesquels Aix-Marseille Université et l'INSEAC).

IV. Recherche

Les projets de recherche développés au sein de l'ESAA ont franchi l'année dernière une étape importante en obtenant différentes aides financières qui leur ont permis de se structurer sur des calendriers pluriannuels et de planifier des actions ambitieuses. Il n'en reste pas moins nécessaire d'entreprendre des actions qui permettront de renforcer cette activité au sein de l'ESAA :

Dégager une orientation commune qui fédère les différents projets (éventuellement, à terme, sous la forme d'une unité de recherche) ; Développer la composante CR des projets existants et amorcer un nouvel axe centré sur ces enjeux ; Organiser des séminaires ou des colloques en lien avec les thématiques de recherche ; Développer une pratique de publication ; Mettre à profit les journées de rencontres en recherche-création organisées conjointement avec le programme SACRe dans le cadre du Festival d'Avignon pour valoriser les résultats de la recherche ; Étudier la pertinence d'un DSRA.

V. International

Si le développement récent des projets de recherche a grandement favorisé l'ouverture de l'ESAA à l'international (en lien avec le Brésil, la Chine, le Japon, la Croatie et le Danemark), les possibilités offertes aux étudiants de mener une partie de leurs études à l'étranger sont largement sous-exploitées, alors même que notre école a réactivé son adhésion à la charte Erasmus + en 2021 et bénéficie de l'Aide à la Mobilité Internationale et du dispositif PRAME. Un effort d'information, de clarification de l'offre et d'accompagnement des étudiants est nécessaire pour y remédier. Il s'agira également de mettre à jour le réseau des établissements partenaires en fonction des projets et

besoins actuels, notamment en pérennisant les relations tissées dans le cadre des projets de recherche à travers la signature de conventions de partenariat et par des candidatures régulières à l'Action-Clé 171 du dispositif Erasmus ouvrant la voie à des mobilités d'étude hors de l'Union Européenne.

VI. Attractivité et rayonnement

Après avoir vu en 2016 ses effectifs tomber au seuil inquiétant de 70 étudiants, l'ESAA, qui en compte actuellement 124, a retrouvé une attractivité qu'il convient de renforcer davantage, notamment au niveau du second cycle et, à terme, de l'année post-diplôme. Si on peut espérer qu'elle s'augmentera naturellement à mesure que seront concrétisées les initiatives énoncées dans le projet d'établissement et dans cette note d'intention, il serait bon également de mettre en œuvre les mesures suivantes, qui contribueront dans le même temps au rayonnement de l'ESAA :

Communiquer auprès des lycées du département ; Poursuivre Passe-Murailles en réinventant annuellement le format et en envisageant l'invitation de commissaires d'exposition extérieurs ; Repenser l'identité visuelle de l'école et son site internet ; Multiplier les partenariats à l'échelle du territoire (avec le Palais des papes, l'ISTS, la fondation Blachère...) ; Travailler à l'instauration d'une exposition des diplômés du réseau École(s) du Sud en partenariat avec la Collection Lambert ; Reprendre un espace d'exposition permanent dans Avignon *intra muros*.

Concernant le réseau École(s) du Sud, une coordinatrice va être nommée très prochainement ce qui devrait permettre de le redynamiser. Il me semblerait notamment intéressant d'expérimenter à l'échelle du réseau des mobilités d'enseignants soit pour des workshops, soit pour les diplômes blancs.

Parallèlement à ces six chantiers prioritaires, je réfléchis également à un certain nombre de projets dont je souhaiterais vous communiquer les grandes lignes, en attendant d'en parler plus en détail avec vous :

- Mise en place d'un séminaire (sur un format similaire à celui consacré aux "objets contagieux") qui s'intéresserait à un territoire commun aux champs de la création, surtout dans sa tendance conceptuelle ou relationnelle, et de la conservation restauration telle qu'elle se pratique à l'ESAA. Il y serait notamment question d'implémentation (Nelson Goodman) et d'agentivité (Alfred Gell).
- L'absence d'un lieu de débat qui prenne le temps de poser des questions fondamentales a souvent été évoqué. Je proposerai d'instituer cet espace de discussion soit en redéfinissant le fonctionnement du CSP, soit en imaginant des temps de dialogue complémentaires.
- Amélioration de l'articulation entre les deux sites.

UNE SITUATION FINANCIERE SAINE

Situation financière jusqu'en 2024

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	1 768 287	1 793 980	2 020 002	1 940 059	1 749 686		-9,8 %	-1,1 %
Charges réelles de fonctionnement	1 768 116	1 859 725	1 832 044	1 826 787	2 054 256		12,5 %	16,2 %
Capacité d'autofinancement brute	171	-65 745	187 958	113 272	-304 570		-	-
Capacité d'autofinancement nette	171	-65 745	187 958	113 272	-304 570		-	-
Dépenses d'équipement	22 887	26 226	35 102	38 162	14 876		-61,0 %	-35,0 %
Dettes financières	0	0	0	0	0		-	-
Fonds de roulement	526 573	434 603	492 306	571 153	261 305		-54,2 %	-50,4 %
Trésorerie	504 809	384 842	452 416	498 408	206 676		-58,5 %	-59,1 %

Les ressources

Une des particularités des EPCC est que leurs ressources sont principalement composées de contributions des membres fondateurs et de subventions.

Pour l'ESAA, elles s'élèvent à plus de 90% des recettes totales de fonctionnement en 2023.

Recettes de fonctionnement :

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	454	1 561	1 036	51	5 709	11 094,1 %	1 157,5 %
Dotations et participations	1 724 536	1 707 772	1 864 803	1 872 444	1 669 114	-10,9 %	-3,2 %
Ventes et autres produits courants non financiers	43 100	76 184	58 564	67 565	74 666	10,5 %	73,2 %
Produits réels financiers	0	0	0	0	3	-	-
Produits réels exceptionnels	198	8 463	95 598	0	194	-	-2,0 %

- Contributions

En 2024, la contribution de la ville d'Avignon a été en deux temps : $\frac{3}{4}$ de la dotation de fonctionnement en 2024 et un mandat est passé en janvier 2025 au titre de l'année 2024 ce qui explique la baisse indiquée ci-dessus.

Les autres contributions sont :

- ✓ Celles de l'État et de la DRAC pour le fonctionnement général de l'école et pour les projets
- ✓ Celles liées aux demandes de subvention portées par l'ESAA,
- ✓ L'aide à la professionnalisation

Des subventions ou participations ponctuelles peuvent s'ajouter à ces recettes.

Évolution des financements alloués :

	BP 2023 en €	CA 2023 En €	BP 2024 en €	CA 2024	BP 2025 En €	CA 2025 En € mandaté	Estimation BP 2026
Ville d'Avignon	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 124 184	1 498 912	374 728X 4 + 374 728	1 498 912
DRAC PACA aide au fonctionnement	188 000	258 000	258 000	258 000	258 000	248 000	248 000
DRAC PACA Aides sur projets et AMI		67 800		91 200		En attente	
DGCA - RADAR			10 000	10 000		10 000	
TOTAL	1 686 912	1 824 712	1 756 912	1 483 384	1 756 912	2 131 640	1 746 912

Pour l'exercice 2025, la subvention sollicitée auprès du ministère de la Culture s'élèvera à 248 000€ au titre du fonctionnement de l'école au regard du réajustement opéré par la DRAC PACA en 2025 dans un contexte de baisse des budgets alloués aux DRAC.

La subvention qui sera sollicitée auprès de la Ville d'Avignon s'élève à 1 498 912€. Un échange aura lieu dans le cadre de l'année 2025 sur la question du financement des frais structurels de Champfleury.

BP 2025- contributions publiques	Financement	Montant en €	Montant en %
1 746 912€	VILLE	1 498 912	86 %
	ETAT	248 000	14 %

Il est rappelé que pour 2025 l'ESAA bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux d'enseignement grâce à la Ville d'Avignon.

- Ressources propres

Il s'agit principalement des frais d'inscription à l'école (étudiants et ateliers EAC).

Droit d'inscription 2016 à 2024

(montants des frais en €)	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024
Nombre total d'étudiants	NR	74	103	106	125	120	111	124
Frais d'inscription étudiant	250	300	300	300	300	300	400	400
Frais d'inscription étudiant boursier	250	300	300	300	300	300	300	300
Concours d'entrée	30	30	30	30	30	30	40	40
Concours équivalence	30	30	30	30	30	30	40	40

Nombre d'étudiant.es :

133 pour le cycle 2024-2025

155 pour le cycle 2025-2026 + 3 étudiant.es de Guangzhou soit 158 au titre de l'année à venir.

Il est donc noté une augmentation de 114% d'activité en 8 ans ce dont la communauté se réjouit à ce jour.

Les droits d'inscriptions pour le cycle 2025-2026 n'ont pas changé notamment pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes les plus précarisé.es. Ils font partie des plus bas du territoire national.

Compte 7062 Ateliers EAC : 11 630 € (NB : 3 personnes ont payé sur 2025 pour 360 euros)

Compte 7067 Enseignement supérieur : 54 500 € (NB = 7 étudiants ont payé sur le budget 2025)

TOTAL ressources liées à l'activité : 66 130 €

Campagnes	Nb de boursiers à l'ESAA
2016/2017	52
2017/2018	48
2018/2019	49
2019/2020	54
2020/2021	68
2022/2023	47 dont 17 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2023/2024	42 dont 12 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2024/2025	55 étudiants

Pour 2025-2026, 50 étudiant.es – certaines demandes sont en cours – ont bénéficié de la gratuité des droits d'inscription à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts d'Avignon.

Par décision du Conseil d'administration du 27 octobre, Le Conseil d'administration a approuvé la gratuité des droits d'inscription pour les étudiant.es boursier.es.

En effet la DG2TDC (Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle) du Ministère de la Culture a sollicité la DRAC PACA dans le cadre de la mise en œuvre de la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers des écoles supérieures d'art et design territoriales, afin de déléguer à la DRAC les crédits nécessaires pour permettre la gratuité des droits d'inscription dans les écoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif de gratuité dès la rentrée scolaire du cycle 2025-2026. Cette compensation de la DRAC en faveur de l'ESAA est uniquement conditionnée à l'application de la gratuité pour les étudiants boursiers à l'inscription à l'Ecole d'art dans le cadre de l'enseignement supérieur.

L'établissement se fera attribuer une compensation annuelle calculée sur le nombre de boursiers 2024-2025 pour la rentrée 2025-2026. Cela aura donc une légère incidence sur la trésorerie de l'ESAA (dotation de la DRAC transmis souvent au second semestre de l'année budgétaire).

- Autres recettes

À ces frais d'inscription s'ajoutent les reprises sur subvention, la contribution à la vie étudiante et de campus (8 000€ en 2025), la taxe d'apprentissage, et autres subventions que pourrait percevoir l'ESAA. L'ESAA envisage par l'entremise du pôle scolarité de déposer une nouvelle demande de subvention au titre des programmes européens AC 131 et AK 171.

Les dépenses de fonctionnement

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	289 389	364 976	338 011	340 198	423 367	24,4 %	46,3 %
Charges de personnel	1 463 575	1 482 641	1 461 664	1 432 087	1 593 743	11,3 %	8,9 %
Charges de gestion courante	6 823	100	3 103	54 222	36 810	-32,1 %	439,5 %
Charges réelles financières	0	0	0	0	0	-	-
Charges réelles exceptionnelles	8 329	12 008	29 266	280	335	19,6 %	-96,0 %

Elles évoluent à compter de 2019 avec une reprise d'activité de l'ESAA et le développement des inscriptions tant pour l'enseignement supérieur que pour les ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Les charges de structure sont importantes et grèvent le budget de fonctionnement. Tout nouveau projet doit alors être pensé avec une politique de recherche de subvention.

Il doit être noté qu'en 2025, Morgan Labar a démissionné en septembre 2025 pour prendre les fonctions de directeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Le Conseil d'administration a désigné Raphaëlle Mancini, secrétaire générale comme directrice par intérim. Benoit Broisat a été nommé comme directeur de l'établissement au printemps 2025.

Il a donc été nécessaire de donner priorité à la transmission des éléments de fonctionnement auprès de la nouvelle direction. Cette dernière mettra en place une campagne de recherche de nouvelles subventions dès 2026.

Il est aussi noté pour 2026 que le financement des charges liées aux jurys de diplôme sont gérées depuis 2025 en régie directe. Une dotation complémentaire sera sollicitée auprès de la DRAC PACA pour compenser cette nouvelle charge de fonctionnement.

Les charges de gestion courante augmentent avec la réactivation des mobilités des étudiant.es et des personnels dans le cadre des projets de recherche (Brésil, Japon, Danemark, Croatie, Croatie, Chine notamment). Cf. programmes de recherche de l'ESAA

Charges à caractère général (chap. 011)

Les charges à caractère général représentent entre 16 % et 21 % des charges de gestion depuis 2016 (cf. analyse de la Chambre régionale des comptes de PACA réalisée en 2024).

Elles progressent de 8,3 % en moyenne sur la période 2024. Le niveau des charges à caractère général est étroitement lié au niveau de l'activité de l'école. Ainsi, en 2018, la reprise de l'activité s'est accompagnée d'une augmentation de ces charges, alors qu'en 2020, année fortement impactée par la covid 19, elles ont au contraire fortement diminué.

La masse salariale

En 2011, année de création de l'EPCC, la majeure partie du personnel de l'établissement était mis à disposition par la Ville. Progressivement, la majorité de ces agents ont demandé leur mutation.

Actuellement, il n'y a plus d'agent mis à disposition de la ville d'Avignon.

Le nombre total des agents a également évolué avec la création de postes principalement administratifs et techniques. L'absence de certains postes freine le développement et la sécurisation de certains travaux (poste administratif notamment pour la sécurisation des statuts, de la commande publique , poste d'enseignant en théorie en lien avec l'augmentation de l'activité.).

2025 connaît une tension en matière de charge salariale puisque :

- Surcharge liée au financement d'un poste d'enseignant annoncé comme partant à la retraite et le poste de chargé des ateliers techniques à Champfleury ;
- Surcharge liée à un poste supplémentaire pour les espaces techniques de Baigne-Pieds comme suite à un CLM.

Le tableau des emplois est vieillissant comme en témoigne la pyramide des âges à fin 2023 :

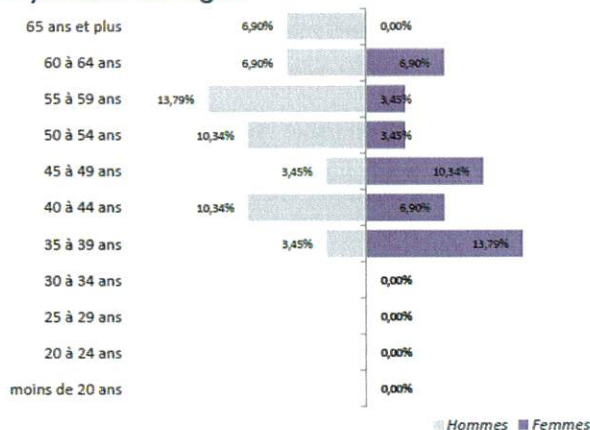
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	55,4
Contractuels sur emploi permanent	44,2
Emplois permanents	50,8

➔ Pyramide des âges



Les charges de personnel sont importantes et devront être contenues par des questionnements sur les fiches de poste des enseignant.es en lien avec les départs à la retraite à venir. L'augmentation d'activité permet de faire évoluer le taux d'encadrement comme le préconisait l'HCERES notamment pour le second cycle.

Effets importants du GVT pour l'année à venir car il concerne des personnels en fin de grille notamment :

GVT SG en décembre 2024-impact sur l'année 2025.

GVT comptable en novembre 2024, impact sur l'année 2025

GVT PEA classe normale en novembre 2024, impact sur l'année 2025

GVT PEA HC en 24/04

GVT PEA HC en janvier 2025, 54 pts

GVT PEA HC en novembre 2025, 44 points

GVT adjoint en décembre 2025, 12 pts

Le personnel

Le personnel de l'EPCC est composé, début septembre 2025, de 31 agents, dont plus de 60 % d'agents issus de la filière culturelle. À ces agents s'ajoutent de nombreux vacataires (conférenciers, intervenants).

L'équipe est ainsi composée :

- 1 directeur nommé en avril 2025 ;
- 1 secrétaire générale, qui a assuré l'intérim de direction jusqu'au printemps 2025 (tuilage avec la direction actuelle)
- 1 responsable pédagogique, coordination de la recherche
- 3 personnels administratifs (dont 1 disponibilité) ;
- 1 personnel administratif sur le poste en disponibilité (CDD)
- 1 personnel bibliothèque ;
- 1 apprenti (communication)
- 4 personnels techniques ; + 1 personnel en sureffectif
- 1 adjoint d'animation (dédié à l'EAC) en CDD. Poste d'AEA depuis 2024
- 17 PEA+ 1 AEA, pour un total de **15.5 ETP enseignants** (4 titulaires d'un doctorat)

2 agents sont en disponibilité en 2024 (1 AEA, 1 cadre B administrative)

État par filière pour les agents permanents :

Caractéristiques des agents permanents

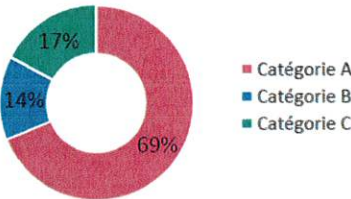
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	29%		17%
Technique	6%	25%	14%
Culturelle	65%	75%	69%

➔ Taux de féminisation par statut
(emplois permanents)

Fonctionnaire	47,1%	
Contractuel	41,7%	

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	40,0%	
Catégorie B	50,0%	
Catégorie C	60,0%	

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Professeur d'enseignement artistique	62%
Adjoint administratifs	10%
Techniciens	7%
Agents de maîtrise	7%
Rédacteurs	3%

Régime indemnitaire :

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en en place par délibération du Conseil d'Administration de 2019.

La CRC a demandé lors de son contrôle à l'ESAA de faire approuver par le Conseil d'Administration une délibération unique et le tableau de répartition des grilles de fonction. Ce travail est engagé en 2024.

Une délibération a été présentée devant le Conseil d'administration le 8 novembre 2024 pour y répondre.

Elle intègre notamment la classification des fonctions et des plafonds de financement. Cette classification intègre l'organisation spécifique de l'ESAA : pas de direction générale, réalisation de la paye en régie directe, etc.

Durée du travail :

Jusqu'en 2019, l'ESAA n'avait pas adopté de règlement de temps de travail. Ce dernier est mis en œuvre pour le personnel administratif et technique. Concernant le personnel enseignant, un débat est en cours au niveau national sur la reconnaissance du statut de PEA fonction publique territoriale en synergie avec le statut de PEA fonction publique d'état. Cela n'a pas évolué depuis le ROB 20024.

Les règles de travail des PEA sont ci-dessous rappelées :

Le statut particulier des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PEA) et celui des assistants territoriaux d'enseignement artistique (AEA) soumettent ces agents à un régime dérogatoire aux règles classiques applicables en matière de temps de travail appelé « régime d'obligations de service ». Ainsi, le temps de travail « normal » des PEA est égal à 16 heures par semaine (article 2 du décret du 2 septembre 1991). Celui des AEA est quant à lui de 20 heures par semaine (article 3 du décret du 29 mars 2012).

En raison de leur régime d'obligations de service, les règles relatives à l'aménagement et la réduction du temps de travail ne sont pas applicables aux PEA et AEA. Pour la même raison, il n'est pas possible d'annualiser les enseignants artistiques, qu'ils soient PEA ou AEA, même pour tenir compte des périodes d'inactivité qui seraient supérieures aux absences liées aux droits aux congés annuels.

Il faut noter néanmoins que pour la bonne organisation de l'EDT, il est nécessaire d'aménager l'EDT de l'ESAA et d'organiser sous la forme de bloc des enseignements sur 4 ou 5 par semaine.

Les PEA et AEA relèvent du régime de droit commun s'agissant des congés annuels, à savoir que la durée de leurs congés est égale à 5 fois leurs obligations hebdomadaires de service.

Depuis 2020, afin de répondre aux spécificités de l'école supérieure d'art, basés sur les rythmes particuliers liés aux vacances scolaires et aux importantes amplitudes horaires de travail suivant les horaires d'ouverture de l'école, le temps de travail hebdomadaire des personnels non enseignant est passé à 39 heures (avec 23 jours RTT).

Le temps de travail du personnel de l'école se présente comme suit :

- Administratif & technique : 39 h/semaine ; bénéficient de 25 congés annuels + 23 RTT+ éventuellement 2 jours de fractionnement. Il est possible pour certains agents de bénéficier de journées de télétravail (directeur, secrétaire générale, responsable pédagogique, comptable). La secrétaire générale est mise en télétravail à plein temps (5 jours par semaine) par arrêté du Président de l'ESAA depuis septembre 2025 pour permettre une continuité de service en lien avec sa situation individuelle. En son absence, un intérim est organisé avec Emilie Cosme, valorisé financièrement.
- Enseignants : 16h (PEA) ou 20h (AEA) / semaine, bénéficient de toutes les vacances scolaires (1 semaine sur 2 pour les petites vacances).

Le Calendrier pédagogique a ainsi été fixé :

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
Lun	1	Mar	1	Sam	1	Lun	1	Jeu	1	Dim	1
Mar	2	Jeu	2	Dim	2	Mar	2	Mar	2	Lun	2
Mer	3	Ven	3	Lun	3	Lun	3	Sam	3	Mar	3
Jeu	4	Sam	4	Mar	4	Jeu	4	Dim	4	Mer	4
Ven	5	Dim	5	Mer	5	Ven	5	Lun	5	Jeu	5
Sab	6	Lun	6	Jeu	6	Sam	6	Mar	6	Sam	6
Dim	7	Mar	7	Ven	7	Dim	7	Mer	7	Dim	7
Lun	8	Mer	8	Sam	8	Lun	8	Jeu	8	Dim	8
Mar	9	Jeu	9	Dim	9	Mar	9	Ven	9	Lun	9
Mer	10	Ven	10	Lun	10	Mer	10	Sam	10	Mar	10
Jeu	11	Sam	11	Mar	11	Jeu	11	Dim	11	Mer	11
Dim	12	Dim	12	Mer	12	Ven	12	Lun	12	Jeu	12
Lun	13	Lun	13	Jeu	13	Sam	13	Mar	13	Ven	13
Mar	14	Mar	14	Ven	14	Dim	14	Mer	14	Sam	14
Mer	15	Mer	15	Sam	15	Lun	15	Jeu	15	Dim	15
Jeu	16	Jeu	16	Dim	16	Mar	16	Ven	16	Lun	16
Ven	17	Ven	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17
Sam	18	Sam	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer	18
Dim	19	Dim	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19
Lun	20	Lun	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Sam	20
Mar	21	Mar	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Dim	21
Mer	22	Mer	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Lun	22
Jeu	23	Jeu	23	Dim	23	Jeu	23	Ven	23	Mar	23
Ven	24	Ven	24	Lun	24	Ven	24	Sam	24	Mer	24
Sam	25	Sam	25	Mar	25	Sam	25	Dim	25	Jeu	25
Dim	26	Dim	26	Jeu	26	Dim	26	Lun	26	Sam	26
Lun	27	Lun	27	Mar	27	Lun	27	Mar	27	Dim	27
Mar	28	Mar	28	Jeu	28	Mar	28	Mer	28	Lun	28
Jeu	29	Jeu	29	Ven	29	Jeu	29	Ven	29	Mar	29
Ven	30	Ven	30	Sam	30	Ven	30	Sam	30	Mer	30
Sam	31	Sam	31	Dim	31	Sam	31	Dim	31	Jeu	31

MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT	
Sam	1	Mar	1	Ven	1	Lun	1	Mar	1	Sam	1
Lun	2	Jeu	2	Sam	2	Mar	2	Jeu	2	Dim	2
Mar	3	Ven	3	Dim	3	Mer	3	Mer	3	Lun	3
Mer	4	Sam	4	Lun	4	Jeu	4	Sam	4	Mar	4
Jeu	5	Dim	5	Mar	5	Ven	5	Dim	5	Mer	5
Ven	6	Lun	6	Jeu	6	Sam	6	Lun	6	Jeu	6
Sam	7	Mar	7	Ven	7	Dim	7	Mar	7	Sam	7
Dim	8	Mer	8	Sam	8	Lun	8	Mer	8	Dim	8
Lun	9	Jeu	9	Dim	9	Mar	9	Jeu	9	Lun	9
Mar	10	Ven	10	Lun	10	Jeu	10	Ven	10	Mar	10
Mer	11	Sam	11	Mar	11	Ven	11	Sam	11	Jeu	11
Jeu	12	Dim	12	Jeu	12	Sam	12	Dim	12	Sam	12
Ven	13	Lun	13	Mar	13	Dim	13	Lun	13	Dim	13
Sam	14	Mar	14	Jeu	14	Lun	14	Mar	14	Lun	14
Dim	15	Mer	15	Ven	15	Mar	15	Mer	15	Mar	15
Lun	16	Jeu	16	Sam	16	Jeu	16	Jeu	16	Mer	16
Mar	17	Ven	17	Dim	17	Mar	17	Sam	17	Dim	17
Jeu	18	Sam	18	Lun	18	Jeu	18	Dim	18	Lun	18
Ven	19	Dim	19	Mar	19	Ven	19	Sam	19	Mar	19
Sam	20	Lun	20	Jeu	20	Sam	20	Dim	20	Mer	20
Dim	21	Mar	21	Ven	21	Dim	21	Lun	21	Jeu	21
Lun	22	Mer	22	Sam	22	Lun	22	Mar	22	Sam	22
Mar	23	Jeu	23	Dim	23	Mar	23	Mer	23	Dim	23
Mer	24	Ven	24	Lun	24	Jeu	24	Jeu	24	Lun	24
Jeu	25	Sam	25	Mar	25	Ven	25	Sam	25	Mar	25
Ven	26	Dim	26	Jeu	26	Sam	26	Dim	26	Mer	26
Sam	27	Lun	27	Ven	27	Dim	27	Lun	27	Jeu	27
Dim	28	Mar	28	Sam	28	Lun	28	Mar	28	Sam	28
Lun	29	Jeu	29	Dim	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29
Mar	30	Ven	30	Lun	30	Jeu	30	Ven	30	Lun	30
Jeu	31	Sam	31	Mar	31	Ven	31	Sam	31	Mar	31

Sam	1	Ven	1	Sam	1	Lun	1	Mar	1	Sam	1
Dim	2	Dim	2	Dim	2	Mar	2	Jeu	2	Dim	2
Lun	3	Lun	3	Lun	3	Mer	3	Mer	3	Lun	3
Mar	4	Mar	4	Mar	4	Jeu	4	Sam	4	Mar	4
Mer	5	Mer	5	Mer	5	Ven	5	Dim	5	Mer	5
Jeu	6	Jeu	6	Jeu	6	Sam	6	Lun	6	Jeu	6
Ven	7	Ven	7	Ven	7	Dim	7	Mar	7	Sam	7
Sam	8	Sam	8	Sam	8	Lun	8	Mer	8	Dim	8
Dim	9	Dim	9	Dim	9	Mar	9	Jeu	9	Lun	9
Lun	10	Lun	10	Lun	10	Jeu	10	Ven	10	Mar	10
Mar	11	Mar	11	Mar	11	Ven	11	Sam	11	Jeu	11
Mer	12	Mer	12	Mer	12	Sam	12	Dim	12	Sam	12
Jeu	13	Jeu	13	Jeu	13	Dim	13	Lun	13	Dim	13
Ven	14	Ven	14	Ven	14	Lun	14	Mar	14	Lun	14
Sam	15	Sam	15	Sam	15	Mar	15	Mer	15	Mar	15
Dim	16	Dim	16	Dim	16	Jeu	16	Jeu	16	Mer	16
Lun	17	Lun	17	Lun	17	Mar	17	Sam	17	Dim	17
Mar	18	Mar	18	Mar	18	Jeu	18	Dim	18	Lun	18
Mer	19	Mer	19	Mer	19	Ven	19	Sam	19	Mar	19
Jeu	20	Jeu	20	Jeu	20	Sam	20	Dim	20	Mer	20
Ven	21	Ven	21	Ven	21	Dim	21	Lun	21	Jeu	21
Sam	22	Sam	22	Sam	22	Lun	22	Mar	22	Sam	22
Dim	23	Dim	23	Dim	23	Mar	23	Mer	23	Dim	23
Lun	24	Lun	24	Lun	24	Jeu	24	Jeu	24	Lun	24
Mar	25	Mar	25	Mar	25	Ven	25	Sam	25	Mar	25
Mer	26	Mer	26	Mer	26	Sam	26	Dim	26	Mer	26
Jeu	27	Jeu	27	Jeu	27	Dim	27	Lun	27	Jeu	27
Ven	28	Ven	28	Ven	28	Lun	28	Mar	28	Sam	28
Sam	29	Sam	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29
Dim	30	Dim	30	Dim	30	Jeu	30	Ven	30	Lun	30
Lun	31	Lun	31	Lun	31	Ven	31	Sam	31	Mar	31

Sam	1	Ven	1	Sam	1	Lun	1	Mar	1	Sam	1
Dim	2	Dim	2	Dim	2	Mar	2	Jeu	2	Dim	2
Lun	3	Lun	3	Lun	3	Mer	3	Mer	3	Lun	3
Mar	4	Mar	4	Mar	4	Jeu	4	Sam	4	Mar	4
Mer	5	Mer	5	Mer	5	Ven	5	Dim	5	Mer	5
Jeu	6	Jeu	6	Jeu	6	Sam	6	Lun	6	Jeu	6
Ven	7	Ven	7	Ven	7	Dim	7	Mar	7	Sam	7
Sam	8	Sam	8	Sam	8	Lun	8	Mer	8	Dim	8
Dim	9	Dim	9	Dim	9	Mar	9	Jeu	9	Lun	9
Lun	10	Lun	10	Lun	10	Jeu	10	Ven	10	Mar	10
Mar	11	Mar	11	Mar	11	Ven	11	Sam	11	Jeu	11
Mer	12	Mer	12	Mer	12	Sam	12	Dim	12	Sam	12
Jeu	13	Jeu	13	Jeu	13	Dim	13	Lun	13	Dim	13
Ven	14	Ven	14	Ven	14	Lun	14	Mar	14	Lun	14
Sam	15	Sam	15	Sam	15	Mar	15	Mer	15	Mar	15
Dim	16	Dim	16	Dim	16	Jeu	16	Jeu	16	Mer	16
Lun	17	Lun	17	Lun	17	Mar	17	Sam	17	Dim	17
Mar	18	Mar	18	Mar	18	Jeu	18	Dim	18	Lun	18
Mer	19	Mer	19	Mer	19	Ven	19	Sam	19	Mar	19
Jeu	20	Jeu	20	Jeu	20	Sam	20	Dim	20	Mer	20
Ven	21	Ven	21	Ven	21	Dim	21	Lun	21	Jeu	21
Sam	22	Sam	22	Sam	22	Lun	22	Mar	22	Sam	22
Dim	23	Dim	23	Dim	23	Mar	23	Mer	23	Dim	23
Lun	24	Lun	24	Lun	24	Jeu	24	Jeu	24	Lun	24
Mar	25	Mar	25	Mar	25	Ven	25	Sam	25	Mar	25
Mer	26	Mer	26	Mer	26	Sam	26	Dim	26	Mer	26
Jeu	27	Jeu	27	Jeu	27	Dim	27	Lun	27	Jeu	27
Ven	28	Ven	28	Ven	28	Lun	28	Mar	28	Sam	28
Sam	29	Sam	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29
Dim	30	Dim	30	Dim	30	Jeu	30	Ven	30	Lun	30
Lun	31	Lun	31	Lun	31	Ven	31	Sam	31	Mar	31

DEUX ESPACES AU SERVICE DE LA FORMATION, mis à disposition par la Ville d'Avignon :

Dans son rapport 2024 la CRC PACA formule deux recommandations :

- ✓ Recommandation n° 1 : Préciser, dans les statuts, la part respective des contributions financières de chacune des personnes publiques membres, conformément aux dispositions de l'article R. 1431-2 du CGCT.

Une proposition de convention a été transmise en juillet 2024 aux services de la Ville d'Avignon.

- ✓ Recommandation n° 2 : Adopter dans les plus brefs délais les conventions de mise à disposition des locaux occupés par l'école puis procéder à l'enregistrement des écritures comptables afférentes.

Un travail est en cours de négociation pour Champfleury. L'ESAA souhaiterait une augmentation de sa dotation pour couvrir les nouvelles charges de fonctionnement attendues par la Ville d'Avignon. Pour Baigne-Pieds, le travail est en stand-by en lien avec les opérations juridiques de cession du bien entre le Syndicat Mixte et la Ville.

Il n'y a pas d'autre mise à disposition de la Ville d'Avignon en faveur de l'ESAA.

Dans le cadre de ses événements artistiques, l'ESAA sollicite chaque année la Ville d'Avignon pour la mise à disposition des lieux du Quartet +.

Dans le cadre du cycle 2024-2025, la dynamique territoriale a été très riche :

-Passe-Murailles : <https://vimeo.com/1086675726/9bbb049972>

-Séminaire dédié aux Monuments Historiques de PACA organisé en mars 2025 à Avignon : L'ESAA a confirmé lors de cet événement une place pleine et entière au sein de la conférence inter-formations, où elle est proactive et force de propositions, et où a été notamment travaillé collégialement le Référentiel de compétences. En 2024, la conférence a proposé à l'école d'accueillir le séminaire dédié aux monuments historiques sous la dynamique de la DRAC PACA, avec le conseil scientifique du CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine) de Marseille.

Ces deux journées de séminaire ont donc été coordonnées avec les trois organismes de formation publique de conservation-restauration en France : Institut National du Patrimoine, Université Paris 1 - master CRBC - et École Supérieure d'Art Tours Angers Le Mans. Ce séminaire a donc débuté en décembre dernier par une ½ journée de prérequis faisant intervenir pour la sous-direction des Monuments-Historiques et l'Esaa Talm-Tours, Gaëlle Pichon-Meunier et Amélie Méthivier, INP que je remercie vivement aussi. L'ESAA forme les étudiants en vue de l'obtention de diplômes nationaux valant grades universitaires de Licence et de Master. Elle dispose de deux mentions : Conservation-Restauration et Création.

Depuis plus de vingt ans, l'ESAA fait le pari de l'enrichissement mutuel de ces deux formations, en art et en conservation-restauration, qui peuvent pourtant sembler aux antipodes l'une de l'autre – d'un côté l'on se situe en amont de l'émergence de l'oeuvre, de l'autre on prend soin (pour éviter de dire que l'on soigne) des objets patrimoniaux, appartenant à des collections et donc retirés des circuits dans lesquels ils circulaient ou étaient en usage. Ce positionnement ne va pas sans heurts : méthodes, rapport à l'objet, rapport à l'oeuvre, conception de l'art. Il est pourtant fécond et bénéficie autant aux artistes en devenir qu'aux aspirants conservateurs-restaurateurs.

-Exposition des post-diplômé.es à la salle de la Manutention organisé tout le mois de juillet durant le Festival d'Avignon.

Ces événements seront renouvelés lors du cycle 2025-2026 avec le soutien de la Ville d'Avignon. Le séminaire MH devrait avoir lieu cette année à Paris (coordonné par l'Université de Paris 1).

Les bourses

Il s'agit de bourses versées aux étudiants (aides financières pour le passage de diplôme plafonnées à 180€ pour un DNA et à 250€ pour un DNSEP).

L'ESAA ne disposera pas de bourse mobilité pour Erasmus + (AC 131) car doit déposer un nouveau dossier d'accréditation pour la période 2026-2029. Ce dossier sera porté par la responsable des études et l'assistante coordinatrice sous la hiérarchie du directeur.

C'est un des enjeux forts pour l'établissement en termes de recherche de subventions pour l'année 2026

Synthèse globale :

Globalement, les crédits de fonctionnement ont augmenté au cours de la période 2021 à 2024 en lien avec le soutien de la DRAC PACA. Elles ont été réajustées à la baisse (- 10 000€ en 2025). La dotation DRAC PACA serait de 248 000€.

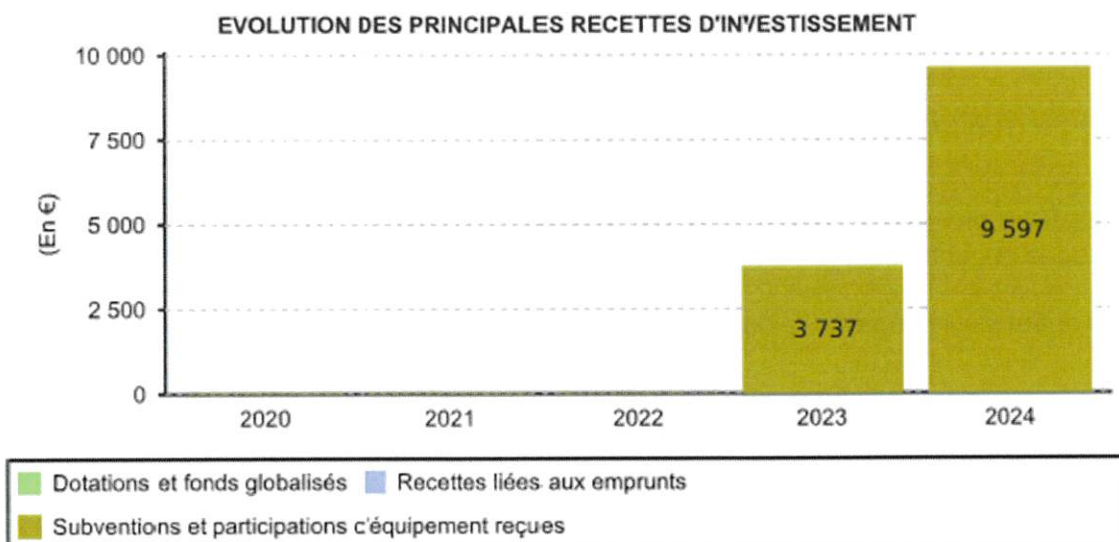
L'établissement a confirmé la consolidation de ses comptes depuis 2019. L'arrivée d'une nouvelle direction au printemps permettra de développer de nouveaux projets et de nouvelles dynamiques de recherche de financement (Echoes en CR, financements européens, etc.).

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT MODESTE

Les dépenses d'investissement

Les dépenses annuelles sont restreintes et varient entre 26 000€ et 30 000€ par an.

Les recettes d'investissement



REPERES

En %

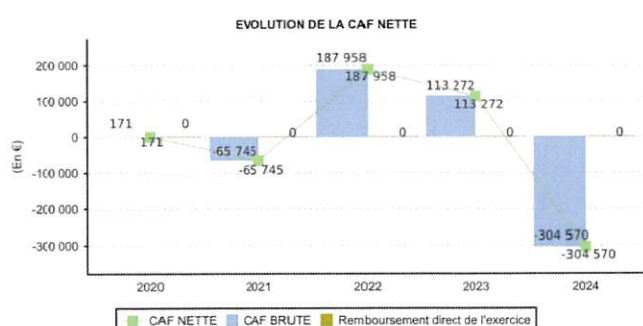
EVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-	-	-
Subventions et participations d'équipements reçues	-	-	-	156,81 %

Elles sont composées de l'autofinancement, des amortissements et d'éventuelles rares subventions.

En 2021, la DRAC a attribué à l'école une subvention de développement numérique de 16 500€, dans le cadre du Plan de relance de l'État. La Région Sud a aussi soutenu l'ESAA pour la mise en place de l'enseignement hybride à hauteur de 16 500€.

Capacité d'autofinancement jusqu'en 2024



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

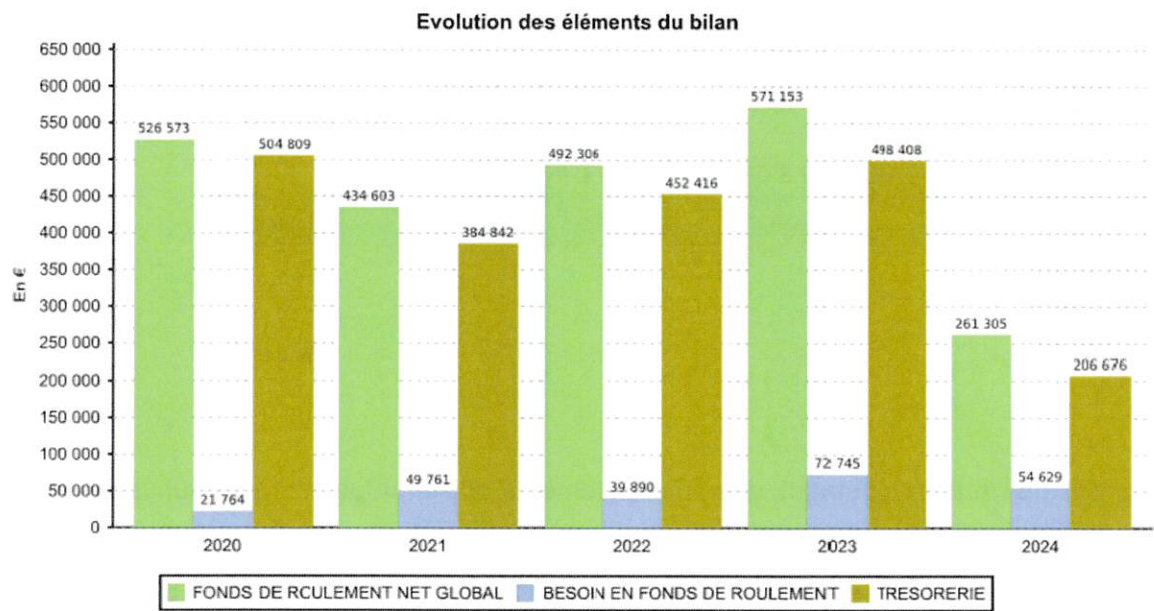
Comme énoncé, le dernier mandat de la dotation 2024 a été opéré en janvier 2025 au lieu d'octobre 2024.

Ratios, capacité financière

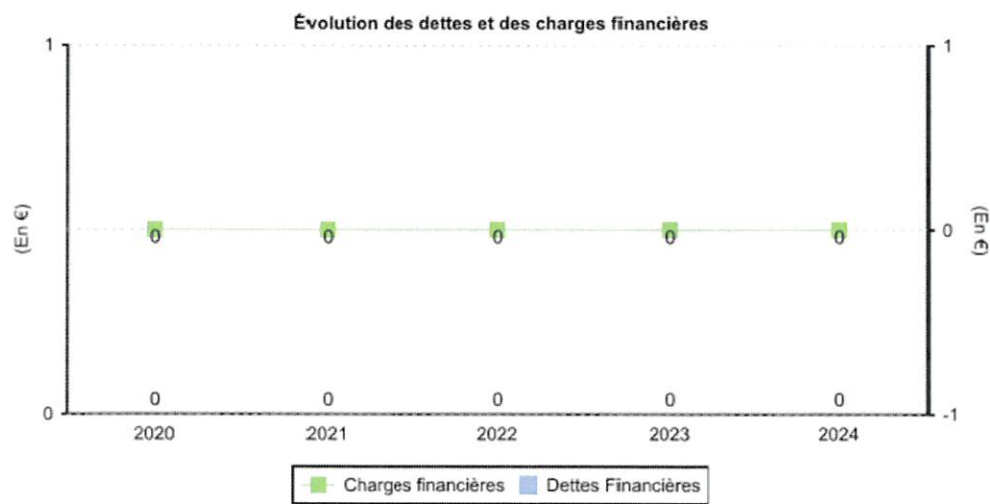
Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'ESAA n'étant pas endettée, les épargnes de gestion, brute et nette sont identiques.



Evolution des dettes :



Situation en 2024 : un budget stable malgré une difficulté de trésorerie rencontrée

73900 - ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	171 548,75		34 152,27		205 701,02
Fonctionnement	399 219,04		-344 067,49		55 151,55
TOTAL I	570 767,79		-309 915,22		260 852,57
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	570 767,79		-309 915,22		260 852,57

Section de fonctionnement

Le résultat est positif (résultat cumulé pour 2024 de 260 852,57 € // pour mémoire + 399 219,04€ en 2023).

Chaque année, les dépenses sont contenues avec sobriété. Un état trimestriel des dépenses est transmis à la direction permettant des réajustements possibles (à la baisse le plus souvent). La priorité sera pour l'année 2026 la recherche de financements sur projets.

En effet, les crédits RADAR et Europe Créative arrivent à échéance lors de ce cycle scolaire. Il est donc important d'avoir une dynamique de recherche de subventions notamment pour financer les 4 projets de recherche en cours à l'ESAA : <https://esaavignon.eu/recherche/>

Dans le cadre du suivi des préconisations CRC, il a été demandé à la direction de renforcer les contrôles sur la régie de recettes.

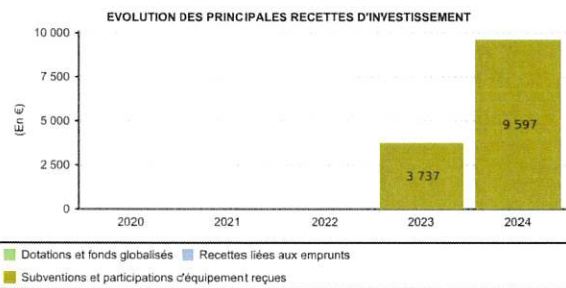
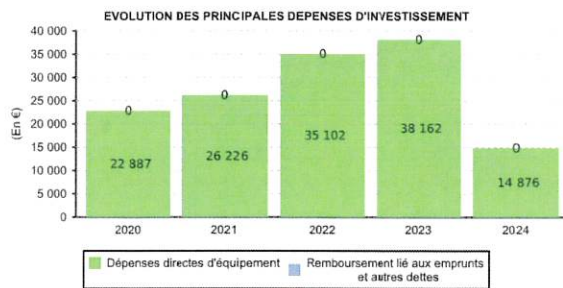
Dans les documents transmis en annexe, vous trouverez le PV de contrôle effectué cette année.

Etat de la régie au 31/12/2024 :

Nombre d'étudiant.es ayant demandé un étalement des paiements	Montant des droits d'inscriptions	TOTAL en €
2	400	800

Regie + virement +titre au total	63 500 €		
Détail recettes			
7062 Ateliers EAC	11 100€		47 personnes
7067 Etudiants	37 400 €		108 étudiants
7067 concours	15 000€		375 personnes

Section d'investissement



REPÈRES

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
En %	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dépenses directes d'équipement	14,59 %	33,85 %	8,72 %	-61,02 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	-	-	-	-

REPÈRES

ÉVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
En %	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-	-	-
Subventions et participations d'équipements reçues	-	-	-	156,81 %

Pour 2024, les dépenses d'investissement ne sont pas pleinement réalisées compte tenu des enjeux liés à la mise à disposition des locaux par la Ville d'Avignon.

Les dépenses qui ont été effectuées en investissement en 2024 sont :

Critères de l'édition :

Compte commençant par 2

N° de bordereau	N° de pièce	Tiers	Objet	Compte	Montant HT	Montant TTC	Emission	Retour trésorerie	Budget Vert : Cotation synthétique
73	929	DUSHOW	FACTURE N° N...	21831	533,72 €	533,72 €	10/12/2024		Non cotée
62	780	BEA INFORMAT	facture N° 2410...	21838	840,00 €	1 008,00 €	05/11/2024		Non cotée
62	779	DUSHOW	FACTURE N° N...	21831	2 010,00 €	2 412,00 €	05/11/2024		Non cotée
60	740	ORANGE	Facture n° 8802...	2185	849,90 €	1 019,88 €	18/10/2024		Non cotée
60	739	EURE FILM	Facture n° 1781...	21848	556,13 €	667,36 €	18/10/2024		Non cotée
60	738	FOUSSIER	facture T160641...	2158	599,00 €	718,80 €	18/10/2024		Non cotée
56	673	SAC SECURITE	F240900798 du ...	2181	1 458,00 €	1 749,60 €	02/10/2024		Non cotée
52	644	SAC SECURITE	F240900737 du ...	2181	503,00 €	603,60 €	17/09/2024		Non cotée
50	605	SAC SECURITE	F240900709	2181	2 342,00 €	2 810,40 €	12/09/2024		Non cotée
48	577	MANUTAN Coll...	Facture n° M009...	21848	1 060,00 €	1 272,00 €	03/09/2024		Non cotée
48	576	LEGALLAIS SIE...	Facture 243243...	2181	955,80 €	1 146,96 €	03/09/2024		Non cotée
35	411	CARREFOUR	Facture n° 2405...	21848	933,19 €	933,19 €	17/06/2024		Non cotée
					12 640,74 €	14 875,51 €			

Les recettes d'investissement sont composées des transferts de crédits de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements) et des soldes de subvention de la DRAC PACA.

LES ORIENTATIONS 2026 POUR LE BUDGET DE L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS D'AVIGNON

Le vote du budget primitif est prévu, dans les statuts de l'école, avant le 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

C'est pour cette raison que le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté dès octobre 2025.

Le budget primitif 2026 sera soumis au Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 décembre 2025.

Ceci présente l'avantage d'engager le processus budgétaire avec le plus d'anticipation possible, et ainsi d'avoir la possibilité de connaître et d'appliquer les stratégies budgétaires dès le premier mois de l'année, et l'inconvénient de ne pas avoir encore tous les éléments, notamment ceux qui découleraient de l'exercice en cours et du budget des contributeurs et partenaires financiers.

Un calendrier de financement a été opéré avec la Direction des finances de la Ville d'Avignon :

Le mandat du 1^{er} trimestre sera effectué au cours du mois de janvier.

Le mandat du deuxième trimestre sera effectué au cours de la première semaine d'avril.

Le mandatement du 3^{ème} trimestre se fera la 1^{ère} semaine de juillet.

Le mandatement du 4^{ème} trimestre aura lieu lors de la première semaine d'octobre.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

DEFINITION DES PRIORITES DU BUDGET POUR 2026 :

L'année 2026 sera une année de consolidation et de sécurisation :

- ✓ **Compte tenu des élections municipales en 2026, le budget 2026 sera un budget de consolidation et sécurisation et permettra de garantir de la santé financière de l'ESAA dans un contexte de développement et de rayonnement à l'international de son activité;**
- ✓ **Une priorité sera donnée au travail de recherche de subventions nouvelles par la Direction (fin de subventionnement pour Europe créative, radar notamment),**
- ✓ **La continuité du travail de mise en œuvre des préconisations de la Chambre régionale des comptes ;**

Projet de budget Cible : un budget sécurisé et consolidé.

Dépenses de fonctionnement 2026 estimées :

	BP 2025 en €	Répartition en %	BP 2026 en €	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	231 400	12.5	251 694.22	13.7
Charges de personnel et assimilés	1 572 976.74	85	1 530 990	84
Autres charges de gestion courante	12 050	0.7	10 050	0.5
Charges exceptionnelles	0	0	0	
Dotation aux amortissements	34 999.99	1.8	40 177.78	1.8
TOTAL	1 851 426.73		1 832 912	

Les charges de personnel évolueront en fonction de la situation du tableau des emplois :

- poste d'agent technique : agent en CLD jusqu'en décembre 2025. L'ESAA a dû recruter en renfort une personne pour faire face aux besoins techniques et de sécurité du site. Les charges à caractère général, 2nd poste de dépenses pour l'ESAA ont évolué de la manière suivante :

2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 En €	2024	Perspectives BP 2026 en €
289 389.33	364 975,62€	338 010,9	241 827.61	423 367,31	251 694.22€

Le réalisé 2025 à la date du 30 septembre 2025 est de 459 304€ et intègre :

- 102 316 € de frais de transport liés notamment aux programmes de recherche (Chine, Tokyo, Danemark, Amazonie, etc.) ;
- Des charges exceptionnelles liées à la réfection des bâtiments de Baigne-Pieds comme suite des dégâts d'inondation.

À noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'ESAA ce qui sera fait en mai 2026 avec l'excédent 2026.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Les honoraires en faveur de l'enseignement supérieur et de l'EAC :

HONORAIRES BP 2025 (compte 62)	
EAC	
ateliers d'EAC (hors chargé de l'EAC)	10 000,00 €
Intervenants cycle de formation 2024 2025	
Passe Murailles	3 000,00 €
Intervenants Presse Papier (4 demi journées X 3 heures X 50€)	600,00 €
Interventions matériaux 100 heures X 50€	5 000,00 €
interventions Documents d'Artiste dans le cadre de Culture pro notamment	900€
65 heures Chimie - 50 € de l'heure	3 250,00 €
ARCS et SEMAINE DE LA RECHERCHE	
3 000€ par projet de recherche (Affordances, Révolutions du Visible, Amazonie(s))	9 000,00 €
Cycle de conférences Actualité de l'art contemporain	
conférences ESAA (10 semaines X 150€) // plafond	1 500,00 €
Workshop	
3 workshops (2 intervenants ext X 1200€ X 3 WS)	7 200,00 €

TOTAL	41 200 €
--------------	-----------------

Autres postes de dépenses :

Nature comptable	2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 en €	2024 en €	Réalisé 2025 à la date du 30 septembre 2025
Énergie	35 378.05	33 217.37	41 676.28	49 691.87	19 581 + Gaz 23 687	11 936.99 + Gaz 27 181.07
Maintenance	32 068.35	33 468	45 824.60	45 708.62	44 972	37 506.42
Frais de nettoyage des locaux	20 532	23 684.40	26 954.40	29 250	33 884	22 185.6
Petit équipement	28 019.3	17 180.67	18 888.39	31 885.17	37 218	15 603.29
Honoraires	68 426.20	115 489.67	78 242	51 583.10	78 004	125 227 (ici mdt Univ zagreb + Danemark)
Contrats de prestation	7 847.78	1 729.13	4 956.82	1 424.33	1233	698.08
Location mobilières (bus, nacelles, etc.)	613.98	438.89	1 093.99	3 043.91	2574	910
Voyage et déplacements	6 739.81	16 362.31	18 786.73	34 984,68	60 264	102 316.28
Frais de télécommunication	17 444.23	13 632.04	14 121.58	18 235.91	20 432	12 705.78

L'année 2025 a été une année de développement international lié aux projets de recherche qui ont amené des charges exceptionnelles liés aux transports à l'étranger ;

Pour mémoire, *Amazonie(s)*, subvention de l'Institut Français (20 000€ attendus, 10 000€ de versés).

Pour mémoire, *Landing Zones*, subvention Europe Créative (200 000€, 160 000€ déjà versés, solde de 40 000€ à percevoir).

Etat des dépenses Landing zones :

-recettes : 160 000€
-dépenses : 125 475€

Solde à ce stade pour l'ESAA (avant dépenses engagées pour Zagreb en novembre 2025) : 34 525€.

Un solde de subvention sera versé par l'Agence européenne normalement en 2026 soit 40 000€.

Ce solde permettra aussi de financer les 20% de subvention à verser aux Universités d'Arrhus au Danemark et de Zagreb en Croatie.

Subventions déjà versées en 2025 :

-80% de **51 601,68€ pour Aarhus pour le versement à venir (solde de 10 320€)**

-80% de **50 426,28€ pour Zagreb pour le versement à venir (solde de 10 085€)**

Solde en faveur de l'ESAA estimé à 20 000€

Pour mémoire sur ce projet, le financement de la coordination générale (in fine vacations + charges patronales) reste très important : 720 h X 50€ de l'heure au total : 36 000€ + charges soit 54 000€ à financer sur le budget de l'ESAA.

Pour mémoire, *Riken no Ken*, subvention du ministère de la Culture, 20 000€, dépenses engagées.

Les installations de l'école sont réparties sur 2 sites : chemin de Baigne-Pieds et Champfleury.

Une attention particulière devra de nouveau être portée sur les crédits affectés aux fluides (eau/électricité/gaz et chaudière vétuste).

Il est à noter une augmentation des charges de fluides notamment du gaz pour cette année.

Les charges de personnel représentent près de 84% du budget, contre 85% en 2025 (prévisionnel).

Les augmentations du taux du SMIC ainsi que les recrutements sur certains postes sur tout ou partie des années précédentes expliquent partiellement l'évolution des charges de personnel :

- - Maintien du salaire de PEA en conservation-restauration après le départ à la retraite du PEA qui était en situation de CLM. Il est maintenant en plus des intervenants extérieurs. Pour mémoire, deux postes d'enseignantes en CR ont vu leur temps de travail passé de 0.5 ETP à 0.70 ETP en 2024.
- - Un ou deux départs à la retraite de PEA sont a priori prévus pour 2026. La question de leur renouvellement devra être posé au regard des taux d'encadrement notamment pour la création.
- - Poste de coordinatrice événementielle et administrative (poste en disponibilité). Il a été recruté un poste en CDD pour soutenir le pôle scolarité.
- - Poste d'agent technique de Baigne Pieds (mise à la retraite d'office). Fin du surcoût avec le poste de remplacement au 26 décembre 2025. L'agent a engagé un contentieux devant le TA.
- - GVT de personnels en fin de grille pour 2026 comme énoncé plus haut.

Recettes de fonctionnement 2026

Les principales ressources identifiées ci-dessus sont ainsi réparties :

	CA 2024 En €	Réalisé au 30 sept En €
Produits des services et ventes diverses	73 342.96	54 830
Dotation et participations	1 669 113.77 (la cvec est ici)	1 792 623.7
Autre (Taxe apprentissage, divers)	5 708.60	10 230 (dont 2 000€ de frais contentieux Rodriguez)
TOTAL		

Les recettes de fonctionnement devraient être stables, avec notamment maintien de la contribution de la Ville par rapport à 2025. Il est à noter une baisse de 10 000€ de la DRAC PACA pour le BP 2026. La DRAC sera sollicitée sur projet au regard des enjeux de politique publique portée par l'ESAA (ruralité, accès à l'emploi et à la professionnalisation, recherche scientifique, patrimoine, etc.).

Les montants des frais d'inscription des étudiants seront validés par le Conseil et pourraient évoluer à la hausse notamment pour l'option CR pour l'année 2026-2027.

La question de l'avenir des ateliers EAC sous la forme d'ateliers hebdomadaires devra être posée au regard d'une baisse des demandes d'inscriptions. Les projets pourraient être davantage faits en lien avec les institutions sociales avignonaises, notamment celles extra-muros.

La question de location des espaces durant les vacances scolaires et notamment celles d'été pourrait être aussi une source de financement pour l'école.

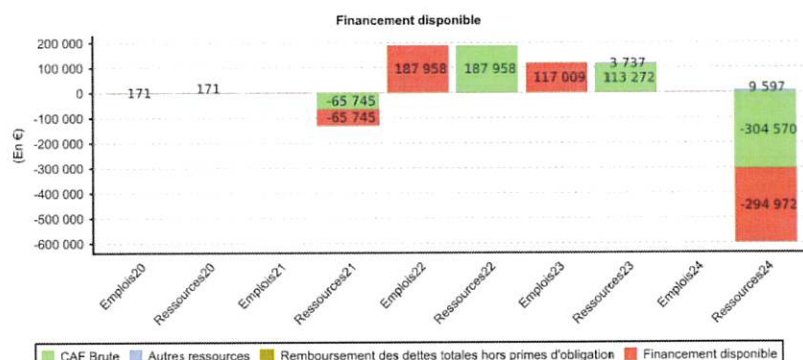
La question du mécénat (jamais ouverte à l'ESAA) mériterait d'être posée au sein du Conseil d'administration : mécénat en nature et en mécénat financier. Quid par ailleurs d'une activation d'une association « les amis de l'Ecole des Beaux-arts d'Avignon ».

En section d'investissement

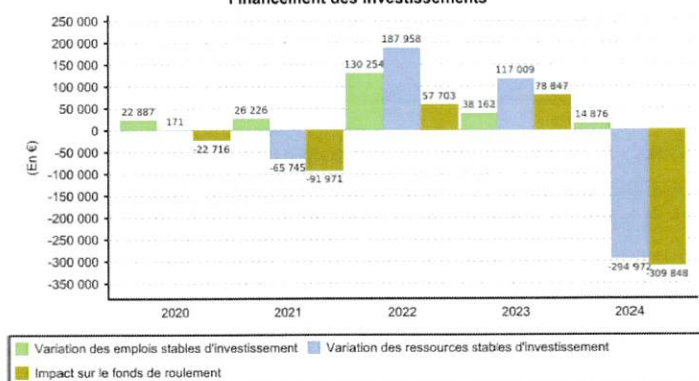
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

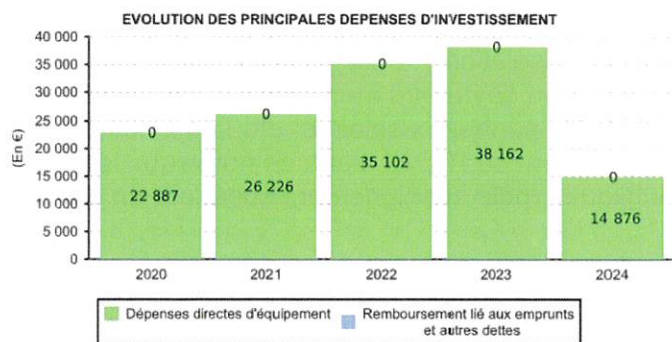
1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Les recettes d'investissement sont composées uniquement de l'autofinancement et d'un virement de la section de fonctionnement pour la mise en place de l'enseignement hybride.

Elles sont estimées à 40 177.78€ pour l'année 2026 correspondant notamment à la dotation aux amortissements.

Il faut noter que certains biens n'ont jamais été amortis sur la période 2011 à 2016 ce qui ne permet une réelle lisibilité de la situation d'inventaire de l'établissement. Un travail est donc mené en fonction des moyens alloués à cette mission très spécifique pour l'équipe comptable de l'ESAA. Ce travail est réalisé en lien avec le SCGA d'Avignon.

Dépenses d'investissement



REPERES

En %	ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dépenses directes d'équipement	14,59 %	33,85 %	8,72 %	-61,02 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	-	-	-	-

Pour le cycle 2025-2026, les projets d'investissement envisagés sont les suivants et devront faire l'objet de priorités :

- Travaux de réaménagement des salles et des espaces de Baigne-Pieds et Champfleury : 20 000€
- Acquisition pour réassort de matériel technique de Champfleury et de caméras vidéos : 10 000€
- Acquisition de mobilier recyclé : 3 000€
- Petit matériel informatique : 7 000€

La question de la priorité d'achat d'un nouveau trafic doit être posée : 30 000€ estimés. Cela nécessiterait de faire une année presque blanche pour les autres acquisitions.

Un travail devrait par ailleurs être engagé sur l'identité visuelle de l'ESAA (logo, affichages, etc.) pour faire rayonner l'ESAA sur son territoire mais aussi au plan national et international).

Tendances budgétaires et grandes orientations de l'ESAA

Dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, des crédits seront reportés au budget supplémentaire, dans la limite des dépenses obligatoires.

Malgré les contraintes financières, la gestion engagée jusqu'ici doit permettre à l'école de maintenir la qualité des services rendus et l'image de l'école.

Dans un contexte de réelles difficultés financières des organismes publiques , le principal risque sera une baisse des dotations de l'ESAA.

Comme en 2025, la gestion 2026 de l'établissement devra tenir compte des points de vigilance suivants :

- **le financement des mesures gouvernementales prioritaire** dans les charges de personnel (valeur du point, frais de transport pour le personnel, attente des décrets d'application pour le régime de primes des personnels de la fonction publique territoriale, revalorisation des grilles salariales, mise en place de la prise en charge partielle de la mutuelle, etc.) ;

- **le suivi rigoureux de la GPEC notamment au regard de l'annonce orale de certains départs à la retraite** (2 départs évoqués pour 2025-2026). Il convient de formaliser un document cadre de

l'organisation de travail des PEA et AEA en lien avec l'arrivée d'une nouvelle direction.

- **l'entretien des sites** : les bâtiments sont anciens et connaissent des problèmes réguliers de dégradation (inondation, chutes de plafond, problème d'isolation). Cela entraîne des charges d'entretien très importantes pour l'établissement. Une réflexion devra être menée avec le propriétaire notamment pour mettre en place des énergies propres (type panneaux solaires, etc.) dans les deux bâtiments. Il pourrait être présenté un projet de développement de l'ESAA dans de nouveaux locaux en lien avec les PPI présentés par les collectivités publiques (pôle enseignement supérieur en art et éducation artistique et culturelle).

- **le suivi des dépenses de fluides et d'énergie** toujours nécessaire.

Le budget 2026 sera donc un budget de sécurisation de ses ressources et de consolidation de ses dépenses.

Il faut noter que le travail sur la mise à disposition des locaux permettra de comprendre l'état patrimonial de l'école :

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

73900 - ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 823,35
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-13,93
Autres immobilisations incorporelles	-0,89	Réserves	227,51
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	399,22
Terrains	12,07	Résultat de l'exercice	-344,07
Constructions	1 563,72	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 092,08
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	2,52	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	253,81	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 831,23	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,07
Stocks		Autres dettes non financières	5,39
Créances	70,93	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	16,47
Trésorerie	206,68	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	277,61	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	16,47
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,29
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 108,84	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	2 108,84

Annexes du ROB :

- Compte administratif 2024
- Présentation de l'analyse financière de l'ESAA par le SCGA d'Avignon
- livret des études

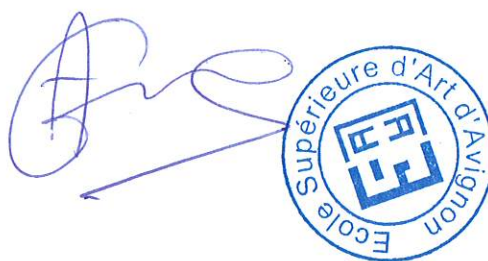
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu ;

APPROUVE les orientations qui seront présentées dans le cadre du budget prévisionnel 2026 comme suite au débat du 27 octobre 2025.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Anne Gagniard**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

